

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vevey: reprise des cours lundi 11 septembre pour les 204 élèves scolarisés au Collège des Crosets

Face à l'ampleur des dégâts matériels survenus à la suite de l'incendie s'étant déclaré lundi 4 septembre dans l'établissement primaire des Crosets à Vevey, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a décidé de la mise en congé de 204 élèves des degrés 1P à 6P. Grâce aux efforts conjugués de la Ville de Vevey, du département et de différents acteurs, les cours reprendront lundi 11 septembre.

Lundi 4 septembre en fin de matinée, un incendie s'est déclaré dans la toiture du Collège des Crosets à Vevey. Les 204 élèves se trouvant dans le bâtiment au moment de l'événement ont été évacués dans le calme par les enseignant-e-s présent-e-s. Compte tenu des dégâts matériels importants engendrés par le sinistre, la Municipalité de Vevey a dû prendre la décision de fermer le bâtiment des Crosets. Cette décision a conduit le DFJC à mettre en congé les douze classes ayant cours dans l'édifice jusqu'au vendredi 8 septembre. Une permanence a été mise en place dans un bâtiment scolaire voisin et les structures parascolaires veveysannes se sont tenues à disposition afin d'accueillir les élèves qui ne pouvaient pas rester à la maison.

Les élèves des degrés secondaires qui suivent des cours d'éducation nutritionnelle dans l'édifice touché sont également impactés par cet événement. Cette semaine, les cours ont eu lieu dans leur salle d'enseignement et des solutions sont actuellement à l'étude avec l'aide des communes voisines afin de leur proposer des cuisines fonctionnelles.

Cette situation exceptionnelle mobilise depuis lundi après-midi les autorités et les services de la Ville de Vevey qui oeuvrent en étroite collaboration avec le DFJC pour garantir aux écoliers concernés une prise en charge optimale dans les plus brefs délais. La Municipalité de Vevey a par ailleurs décidé que les élèves ne réintégreraient pas le collège des Crosets avant la fin des travaux de réfection, prévue début 2018, afin de leur garantir un climat éducatif serein. Le DFJC a soutenu cette décision.

Après avoir étudié plusieurs options visant à permettre aux écoliers de reprendre le cours de leur scolarité dans les meilleures conditions, le DFJC et la Municipalité de Vevey ont décidé de les déplacer temporairement dans 12 salles réaffectées

spécialement et situées dans six bâtiments qui se trouvent sur le territoire communal veveysan : le collège de la Part-Dieu (2 classes), celui de Charmontey (2 classes), le pavillon nord de Charmontey (1 classe), le collège du Clos (3 classes), le collège Bleu (3 classes) et le collège de la Veveyse (1 classe). Cette configuration sera mise en place dès le lundi 11 septembre prochain et maintenue pour une durée de quatre semaines, soit jusqu'aux vacances scolaires d'automne. Par ailleurs, les 77 enfants concernés par l'accueil parascolaire seront intégrés dans les différentes structures déjà existantes à Vevey en attente d'une solution pérenne. Des transports scolaires seront organisés et le déménagement vers les six collèges se fera en étroite collaboration avec la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut.

Dans un second temps, la Municipalité de Vevey a décidé d'ériger plusieurs pavillons provisoires afin d'y accueillir les élèves jusqu'à la fin du chantier du collège des Crosets. Plusieurs lieux susceptibles d'accueillir les 12 salles d'enseignements et quelques locaux annexes sont actuellement à l'étude.

L'enquête sur les causes de cet incendie se poursuit sous l'autorité du Ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 septembre 2017

DFJC, Diana Pétament Martinez, adj. au délégué à la communication. Ville de Vevey, Lionel Girardin, municipal en charge de la Direction de la jeunesse, de l'éducation, de la famille et des sports.